

## LA « GUERRE DES DEMOISELLES »

### Des hommes et du fer :

L'époque : post-Napoléonienne.

Le lieu : l'Ariège, plus exactement le Comté de Foix, et plus précisément encore : le Couserans. Napoléon allait chercher en Ariège, dit-on, « **des hommes et du fer** »...

Pour les hommes, c'est vérifiable dans les archives mises en ligne par « mémoire des hommes ».  
*(registres-matricules-de-la-garde-imperiale-et-de-l-infanterie-de-ligne)*

Quant au fer, l'Ariège était à cette époque un des sites les plus productifs de France, grâce à ses mines, mais aussi à la puissance motrice des nombreuses chûtes d'eau qui actionnaient les forges à martinet, dites également (et à tort) : « forges à la catalane ».

Ce n'est qu'après 1830 que les mines de Lorraine et de Normandie prendront leur essor et viendront concurrencer le fer Ariégeois.

La métallurgie nécessitant l'emploi de charbon (de bois), elle entraînait en concurrence directe avec les intérêts des paysans, usagers des forêts... (droits de pacage et marronnage)

Au village de SAURAT, où l'économie est partagée entre le travail de la terre, et les activités liées aux forges, sur les 300 feux recensés dans le canton, on pouvait noter 190 chefs de familles en liaison directe avec la métallurgie : maîtres de forges, forgerons, maréchaux, ou bûcherons et charbonniers. Les relations ancestrales patiemment établies au fil des temps avaient permis une coexistence pacifique et raisonnée entre des intérêts divergents. Chacun y trouvait son compte.



*Ci-dessus : La dernière forge à martinet en parfait état de marche à l'écomusée de Montgaillard (09).*

Mais revenons à la fin de l'épopée Napoléonienne. Nos grognards Ariégeois, ayant parcouru l'Europe, rentrent finalement chez eux... la tête pleine du fracas des batailles, mais aussi des musiques entendues là bas... les Mazurkas, Varsoviennes, Polkas, Quadrilles, qui révolutionneront peu à peu les fêtes locales et entreront dans le patrimoine musical de nos campagnes.

Et puis, surtout, ils ont envie de paix... la paix du foyer retrouvé, la routine régulière du travail rythmé par les saisons.

Or, en 1827, cette quiétude enfin retrouvée va être troublée...

### L'ère industrielle : La France a besoin d'ACIER !!!

Le temps des batailles passé, la France entre de plein pied dans l'ère industrielle.

Rappelons pour mémoire, que la première ligne de chemin de fer, entre St Etienne et Andrézieux, verra le jour en 1827, suivie de près par la célèbre ligne Paris-Saint-Germain-en-Laye.

**27 mai 1827** : Charles X est roi de France, et **un nouveau code forestier** faisant la part belle à la production du charbon de bois, (à l'usage exclusif de la métallurgie) voit le jour...

Désormais, l'exploitation des forêts va être exclusivement confiée aux riches propriétaires forestiers, aux bûcherons et aux charbonniers, qui auront pour unique objectif de fournir en charbon les maîtres des forges, plus actifs et gourmands que jamais.

Les paysans, eux, se verront interdire les droits ancestraux de pacage (*pâturage des animaux en sous-bois*), marronnage (*ramassage du bois mort*), et même, d'exploitation des bois de construction. L'équilibre est rompu.

Oui mais voilà... Ailleurs peut-être, mais... pas là !!! nous sommes en Ariège !!!...

De temps immémoriaux (XIII<sup>e</sup> siècle) les paysans avaient obtenu le libre usage des forêts de la main même des Comtes de Foix...

Y renoncer aurait réduit d'autant les terres cultivées, obligé à doubler les jachères, à cultiver le fourrage pour nourrir les bêtes en été tout autant qu'en hiver... Conduit à acheter son bois de chauffage, de construction, et... empêché « bonne-maman » d'aller ramasser les champignons... On allait bien voir ce qu'on allait voir... Non mais des fois !

Le temps de mettre la réforme en place, ce n'est qu'en 1829 que les premières amendes seront dressées. Les procès verbaux passeront de 200 en 1825 à 1000 en 1829...

On menaça les paysans de saisir leurs troupeaux pris à pacager dans les bois. Certains furent lourdement taxés... L'émotion fut forte...

Et nos Ariégeois, dont certains, rappelons-le, avaient combattu dans toute l'Europe, attachés qu'ils étaient à leurs droits ancestraux, n'avaient pas la moindre intention de se soumettre à quelque pouvoir Parisien et Royaliste que ce soit.

### Le déclenchement des hostilités :



Le jour de la fête de Carnaval 17 février 1830, à Massat, près de 400 hommes masqués firent un tel charivari que... la fête tourna mal...

Qu'on imagine une troupe hétéroclite de 400 « **demoiselles** » (déguisement traditionnel de carnaval) vêtus de chemises de nuit, de jupons, de peaux de bêtes, de cornes, de sacs, la face noircie, des poils de porc collés sur le visage, perruques, armés de haches, de sabres de cavalerie, de pistolets d'arçon, qui, (certainement quelque boisson aidant...), firent monter leur colère et s'en prirent violemment aux « salamandres » (gardes forestiers), maîtres des forges, charbonniers, propriétaires terriens et représentants de l'ordre, auxquels ils donnèrent la chasse... Le mouvement était lancé...

On avait basculé de la fête à l'exaspération, de la contestation, à la lutte armée...

On venait d'entrer dans un mouvement revendicatif qui allait durer 40 ans, connu sous le nom de :

### **« GUERRE DES DEMOISELLES »**

Face à l'insurrection, la réponse gouvernementale allait être terrible : les « dragonnades »...

*Système mis au point sous Louis XIV, contre les Camisards des Cévennes : Les régiments étaient logés chez l'habitant, sans autre subsistance que les ressources locales... sans autre consigne que faire régner l'ordre en se livrant à tous les débordements que l'on peut imaginer...*

Une véritable armée de 13 compagnies d'infanterie de ligne et 8 brigades de gendarmerie (soit 2000 hommes = 1 militaire pour 126 habitants) fut envoyée sur place.

Des communes furent condamnées à payer des amendes, des troupeaux furent saisis. Des paysans, arrêtés sans preuves et jugés sommairement, furent condamnés à des peines de travaux forcés à une époque où l'espérance de vie au bagne n'excédait pas 5 ans...

Pouvant compter sur l'appui de la population, les « demoiselles » intensifièrent leur guerre d'escarmouches malgré la répression militaire. Les huissiers, et représentants de la loi ne purent désormais faire un pas sans être escortés. Des propriétaires terriens cessèrent leur activité d'exploitants de bois et charbon. Même les militaires ne purent se déplacer autrement qu'armés et en nombre.

Parti du Couserans, le mouvement fit tâche d'huile et s'étendit à toute la chaîne pyrénéenne, de la Catalogne au Béarn.

Au final, en 1832, le droit de pacage sera restauré. Une ordonnance annulera les dispositions du code forestier pour l'Ariège et les paysans injustement incarcérés seront amnistiés.

Toutefois, ce mouvement se poursuivra jusqu'en 1872... chaque fois qu'un retour en arrière sera tenté, chaque fois que le pouvoir (quel qu'il soit) viendra bousculer des habitudes séculaires...

Les tensions ne cesseront définitivement qu'avec l'exode rural (*suite à la crise de la pomme de terre... autre histoire*) l'essor pris par le minerai de fer Lorrain, et l'exploitation du charbon fossile qui évitera avantageusement le déboisement des forêts. Les forges pyrénéennes à martinet seront désormais obsolètes, l'acier coulé et moulé remplaçant l'acier forgé.

Dans la mémoire collective, les détails se sont perdus... toutefois, restera ancré un sentiment confus, constitutif d'une identité : « **L'Ariégeois est par nature réfractaire à tout pouvoir établi, qui voudrait imposer sa loi par la force, unilatéralement, et contre l'intérêt général** ».

Dans l'imaginaire patrimonial Ariégeois, la **GUERRE DES DEMOISELLES** a rejoint les **FAYDITS de MONTSEGUR** (où 250 cathares furent jetés au bûcher pour avoir refusé de renier leur foi) ; et les **OURS de COMINAC** (que les villageois opposèrent aux forces de l'ordre et aux représentants de l'état venus répertorier les biens de LEUR église).



Pour plus d'informations sur le sujet :

\* <http://archives.ariège.fr/Ressources-en-ligne/Autres-ressources-numeriques> :

Les **ARCHIVES DEPARTEMENTALES de l'ARIEGE** ont numérisé les 638 pages d'un remarquable document de première main (l'intégralité des minutes des procès): **Document 3U66 : « Association de malfaiteurs (1830) »**

**« Dossier d'instruction de la Cour d'Assises de l'Ariège concernant la dévastation de bois, incendies et rébellions »**

Très instructif sur les faits eux-mêmes, mais aussi, au fil des témoignages, sur le langage, francisé pour la circonstance, parlé par les paysans de l'époque (mauvais mélange d'Occitan et de Français retranscrit fidèlement par les greffiers du tribunal)

\* François Baby : « la guerre des demoiselles » 1829 1872 / Editions Cairn

\* Guy Vassal : « la guerre des demoiselles » / Les Editions de Paris Max Chaleil

**Dlle Alain AUDOUY - HORA & E.F.R.B.**